



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S _ Confédération des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantonali delle opere sociali



KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN
CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE
CONFERENZA DELLE DIRETTRICI E DEI DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI CANTONALI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Berne, 28 novembre 2013 26.2./mk/pb

Communiqué de presse

Recommandations communes des directrices et directeurs cantonaux de la santé, des affaires sociales et de justice et police pour la prévention en matière d'alcool et la protection de la jeunesse lors de manifestations

La consommation moyenne d'alcool dans la population suisse recule légèrement. Une tendance inverse apparaît toutefois concernant la consommation problématique. Ainsi par exemple l'ivresse ponctuelle augmente-t-elle chez les jeunes. Villes, communes et cantons doivent faire face aux conséquences négatives de cette évolution. L'ivresse ponctuelle est particulièrement répandue lors de manifestations telles que fête villageoise, manifestation sportive et Street Parade. Des ventes tests montrent que plus du double de mineurs peuvent acheter des boissons alcooliques lors de tels événements que dans le commerce de détail. C'est pourquoi la CDS, la CDAS et la CCDJP ont adopté, dans le cadre du programme national Alcool, des recommandations communes sur la façon d'améliorer la prévention en matière d'alcool dans cet environnement. Les cantons entendent ainsi donner un signal fort pour la protection de la jeunesse.

Chaque fin de semaine, des centaines de manifestations ont lieu en Suisse, des fêtes d'associations au match de hockey, du bal de carnaval au bar sous tente, de la fête de lutte à la Street Parade. Ces manifestations sont fréquentées par de nombreux jeunes en-dessous de 16 ans, respectivement en-dessous de 18 ans. La vente de boissons alcooliques à ces tranches d'âge est interdite par la loi. Contrairement aux restaurants, aux grands distributeurs et autres points de vente réguliers, le personnel à l'œuvre lors des manifestations évoquées ci-dessus ne dispose guère de formation dans la vente et il est fortement pressé par le temps. Les prescriptions pour les organisateurs sont réglées de manière très diverse et varient d'un canton à l'autre. Les communes sont souvent responsables de l'autorisation et du contrôle.

Le taux des ventes illégales de boissons alcooliques aux mineurs lors d'événements et de fêtes publics est actuellement de plus de 50%. Par leurs recommandations communes, la CDS, la CDAS et la CCDJP veulent réduire ce taux et renforcer la protection de la jeunesse lors de manifestations. Désormais, les concepts de protection de la jeunesse devraient systématiquement faire partie intégrante des procédures d'autorisation pour les manifestations. La remise d'outils tels que bracelets de contrôle ou calculateurs d'âge doit être encouragée. Il convient de créer des incitations en faveur de mesures allant au-delà des exigences légales minimales. Le canton devrait de plus désigner un organe responsable qui offre un soutien aux communes et aux organisateurs. Enfin, la recommandation est formulée d'établir régulièrement un rapport sur la mise en oeuvre et l'efficacité des concepts de protection de la jeunesse et de proposer des améliorations sur la base des résultats.



Par ces recommandations, les cantons veulent améliorer la prévention en matière d'alcool et donner un signal fort pour la protection de la jeunesse. Ils assument de la sorte la responsabilité de l'exécution des dispositions légales.

Les recommandations communes de la CDS, la CDAS et la CCDJP peuvent être consultées à l'adresse www.gdk-cds.ch > communiqués de presse

Informations complémentaires:

Stefan Leutwyler, secrétaire central suppléant CDS (031 356 20 20)

Florian Dübli, secrétaire général adjoint CCDJP (031 318 15 08)

Magrith Hanselmann, secrétaire générale CDAS (031 320 29 95)